
SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit : MX-900NT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents reprographiques (toners noirs)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société/É.-U. : SHARP Electronics Corporation

Adresse : Sharp Plaza, Mahwah, New Jersey 07495-1163

Numéro de téléphone : +1-800-237-4277

Entreprise/Canada : SHARP Électronique du Canada Itée

Adresse : 335 Britannia Road East, Mississauga (Ontario) L4Z 1W9

Numéro de téléphone : +1-905-890-2100

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : +1-800-255-3924 (É.-U., Canada seulement)

SECTION 2 : Identification des risques

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Non classifié comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucun

Mentions de danger : Aucun

Conseils de prudence : Aucun

2.3 Autres dangers

Danger potentiel d'une explosion de poussières.

SECTION 3 : Composition/Information relative aux ingrédients

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	N° CAS	Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)	CIRC	Concentration (%)
Résine de polyester	Confidentiel	Non classifié	Aucun	80-90
Noir de carbone	1333-86-4	Non classifié	2B	5-10
Oxyde de fer	1317-61-9	Non classifié	Aucun	1-5
Polypropylène	Confidentiel	Non classifié	Aucun	1-5
Polyéthylène	Confidentiel	Non classifié	Aucun	1-5
Agent régulateur de charge	Confidentiel	Non classifié	Aucun	1-5
Silice sublimée	7631-86-9	Non classifié	Aucun	0,1-1

Pour l'explication des abréviations, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Si le produit atteint les yeux, bien rincer avec de l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats pour l'élimination. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (p. ex., par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé).
Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.
Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections : 7, 8, 11, 12 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion.
Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Prendre soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
 Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
 : Oxydants forts
 Peroxydes organiques
 Explosifs
 Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	N° CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Dioxyde de silicone	7631-86-9	VME	80 mg/m ³ / (%SiO ₂)	OSHA PEL
		VME	3 mg/m ³	ACGIH TLV
		VME (fraction respirable)	2 mg/m ³	NOHSC
Noir de carbone	1333-86-4	VME	3,5 mg/m ³	OSHA PEL
		VME (inhalable)	3 mg/m ³	ACGIH TLV
		VME	3 mg/m ³	NOHSC

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Appliquer les mesures pour prévenir les explosions de poussière.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Non requis dans l'usage prévu
 Protection des mains : Non requis dans l'usage prévu
 Protection de la peau et du corps : Non requis dans l'usage prévu
 Protection respiratoire : Non requis dans l'usage prévu

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Poudre
 Couleur : Noir
 Odeur : Inodore
 Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	100 - 130 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité	:	Env. 1,2 g/cm ³
Masse volumique apparente	:	Env. 0,4 kg/m ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	Négligeable
Coefficient de partage : n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres renseignements

Donnée non disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables :

- Inhalation
- Contact avec la peau
- Ingestion
- Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Ingestion (orale) : LD₅₀ > 2 000 mg/kg (rats)

Inhalation : LC₅₀ > 5,0 mg/L

Irritation des yeux : Non irritant (lapins)

Irritation de la peau : Non irritant (lapins)

Allergène cutané : Non allergène

Mutagénéicité : Négative (test de Ames)

Cancérogénicité : En 1996, le CIRC a réévalué le noir de carbone pour l'intégrer à la liste des substances cancérogènes du groupe 2B (potentiellement cancérogènes pour les humains). Cette classification est réservée aux agents chimiques pour lesquels les données sont insuffisantes pour l'homme mais suffisantes chez les animaux pour juger de leur pouvoir cancérogène. Elle repose sur le développement de tumeurs pulmonaires chez des rats régulièrement exposés par inhalation au noir de carbone libre, à des niveaux entraînant une surcharge pulmonaire en particules. Les études réalisées sur des modèles animaux autres que les rats n'ont pas montré de lien évident entre le noir de carbone et les tumeurs pulmonaires. En outre, un test biologique de cancérologie sur deux ans utilisant une préparation de toner type, où le noir de carbone est lié dans une matrice résineuse, n'a révélé aucun lien entre l'exposition au toner et le développement de tumeurs chez les rats.

Toxicité chronique : Dans une étude d'exposition chronique par inhalation à un toner type menée sur des rats, un degré faible à modéré de fibrose pulmonaire a été observé chez 92 % des rats dans le groupe exposé à une forte concentration (16 mg/m³), et un degré minime à faible de fibrose a été constaté chez 22 % des animaux du groupe exposé à une concentration moyenne (4 mg/m³). Aucune modification pulmonaire n'a été rapportée pour le groupe exposé à la plus faible concentration (1 mg/m³), niveau d'exposition le plus proche des expositions humaines potentielles.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Selon les données disponibles, le toner n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	: Aucun
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	: Aucun
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: Aucun
14.4 Groupe d'emballage	: Aucun
14.5 Dangers pour l'environnement	: Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
Remarques	: Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

TSCA (Toxic Substances Control Act) :

Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes aux règles et aux normes applicables dans le cadre de la TSCA.

Législation du SIMDUT (Canada) :

Ce produit n'est pas un produit contrôlé.

SECTION 16 : Autres informations

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité :

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

CIRC (1996) : IARC monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans, Vol. 65, Printing Process And Printing Inks, Carbon Black and Some Nitro Compounds, Lyon, pp.149-261.

H.Muhle, B.Bellmann, O.Creutzenberg, C.Dasenbrock, H.Ernst, R.Kilpper, J.C.MacKenzie, P.Morrow, U.Mohr, S.Takenaka, et R.Mermelstein (1991). Pulmonary Response to Toner upon Chronic Inhalation Exposure in Rats. *Fundamental and Applied Toxicology* 17, pp.280-299.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

Date de publication : 10 avril 2012

Date de révision : 20 mai 2015